



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1310 du 7 OCTOBRE 2008

Sommaire

	<u>PAGES</u>
• Agenda	2
• Infos brèves	2
• Déclaration CGT au CTPM du 2 octobre 2008	3-10
• Communiqué UGFF sur le projet de budget 2009	11
• Compte rendu du Bureau de la C.N.F.P. du 19 septembre 2008	12-14
• 32 ^{ème} Congrès du S.N.O.P.A. C.G.T.	15-16
- Déclaration fédérale	17
- Motion adoptée par la congrès	18
• Déroulement du 4 ^{ème} Congrès de l'O.F.I.C.T.- C.G.T.	19-20
• Déclaration commune MGET, FO, CGT.	21
• Communiqué CGT – Fonction Publique sur la réforme de l'IRCANTEC	22
• Communiqué CGT concernant les retraités de l'Outre-Mert	23
• Délocalisation : des statisticiens unis contre leur transfert	24
• Déclaration CGT sur le trajet domicile-travail	24

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Équipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 € plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0709 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

Mardi 7 octobre 2008 :
Journée internationale d'action

Jeudi 9 octobre 2008 (9 h)
Secrétariat Fédéral

Vendredi 10 octobre 2008 (9 h)
Réunion du CCHS

Lundi 13 octobre 2008 (14 h 30)
Réunion sur la pénibilité

Lundi 13 octobre 2008 (14 h 30)
Réunion sur l'ingénierie publique
au MEEDDAT

14-15 octobre 2008
Congrès de l'O.F.I.C.T. à Montreuil

Jeudi 16 octobre 2008 :
Journée Nationale d'action
des retraités

Lundi 20 octobre 2008 (14 h)
Réunion de la Commission 2 du CCAS

Jeudi 23 octobre 2008 (9 h)
Bureau Fédéral

Vendredi 24 octobre 2008 (9 h)
Réunion du groupe de pilotage
de la PSC du MEEDDAT

Lundi 27 octobre 2008 (14 h)
Rencontre des fédérations CGT, FO et CFDT
Sur l'action sociale

Mardi 28 octobre 2008 (9 h)
Commission Exécutive de l'UGFF

Mercredi 29 octobre 2008 (9 h)
Secrétariat fédéral



INFOS BREVES



www.cgt.fr

ETATS GENERAUX DE LA PRESSE ECRITE

**Déclaration d'Alain Guinot,
Secrétaire de la C.G.T.**

La CGT n'a cessé, dans la récente période, d'alerter sur la grave situation que traverse la presse écrite dans notre pays. De nombreux titres ont déjà disparu et d'autres sont plongés dans de graves difficultés. C'est à partir de ce constat que plusieurs voix se sont élevées pour souhaiter une réflexion et une action coordonnée des différents acteurs du secteur.



www.cgt.fr

FORMATION PROFESSIONNELLE La Cour des Comptes jette un discrédit inacceptable

La Cour des Comptes rend public un rapport sur la formation professionnelle le lendemain de l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle sur le sujet. Ce n'est pas un hasard ! Au delà de l'analyse critique et des propositions sur les contenus et les objectifs de la formation qu'il contient, ce rapport cherche à peser sur les objectifs, voire les résultats, de la négociation qui s'ouvre.



www.cgt.fr

Nicolas SARKOZY A RENAULT-SANDOUVILLE Encore un coup médiatique ?

Le Président de la République, Nicolas SARKOZY, vient d'annoncer son intention d'accompagner le PDG de Renault, afin de rencontrer les salariés de RENAULT-SANDOUVILLE, lundi 6 octobre 2008. La fédération CGT des travailleurs de la métallurgie dénonce un nouveau coup média présidentiel.



www.cgt.fr

FORD BLANQUEFORT Manifestation au Mondial de l'Automobile

Au moins 600 salariés de l'usine Ford de Blanquefort (Gironde) et des élus locaux se sont rendus samedi au « Mondial de l'Automobile » à Paris pour protester contre l'éventualité de la fermeture en 2010 de leur site de production, qui emploie quelque 1.600 personnes.



www.cgt.fr

FRET SNCF La CGT cheminots tire le signal d'alarme

Le secrétaire général de la fédération des cheminots CGT, Didier Le Reste, a déclaré dimanche soir à l'AFP que la SNCF ne sauverait pas ses activités de fret en « allant vers le dumping social et en abaissant les conditions sociales » de ses salariés.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Déclaration CGT au Comité technique paritaire ministériel (CTPM) du 2 octobre 2008 présidé par le ministre Jean-Louis Borloo

Monsieur le Ministre d'Etat,
Mesdames et Messieurs les membres du CTPM,

L'ordre du jour de notre CTPM porte trois points essentiels : le projet de budget 2009, le projet de décret relatif aux DREAL, le projet de décret portant fusion des DDE et DDEA dans 47 départements au 1^{er} janvier 2009.

Le budget 2009 comporte également un enjeu déterminant, celui de la mise en œuvre du Grenelle. Or pour leur appréciation, les représentants des personnels ne disposent que des documents sommaires mis en ligne vendredi soir sur le site. Le budget 2008 avait été présenté comme un budget de transition avec des suppressions d'emplois. Le budget 2009 poursuit ces suppressions avec 1400 emplois, dans le cadre des - 30 000 après les - 23 000 de 2008.

Le projet de loi Grenelle 1 fixant les objectifs à atteindre a été expurgé par le Premier ministre des moyens financiers nécessaires, avant sa transmission au Parlement pour un début de discussion la semaine prochaine. Cependant le projet de loi Grenelle 2 sur les mesures règlementaires et techniques n'a pas été soumis aux acteurs y compris lors du rendez-vous du 23 septembre dernier. Le projet de budget 2009-2011 intitulé « Grenelle 3 » n'a pas été non plus soumis au pilotage à cinq des acteurs du Grenelle.

Compte tenu des conclusions du Grenelle d'octobre 2007, vous devez accepter, à l'issue de la discussion parlementaire du projet de loi Grenelle 1, de revoir à la hausse les ambitions du projet de loi Grenelle 2, ainsi que celle du PLF 2009 – 2011 (Grenelle 3). **Il faut d'autres ambitions pour imposer des ruptures nécessaires avec la libéralisation capitaliste, pour le développement durable des transports et de l'énergie et pour la protection des milieux naturels.** C'est le sens de la motion « Transport » déposée par la CGT à la présidence française lors du Conseil des ministres européens des transports qui s'est tenu à La Rochelle le 1^{er} septembre 2008.

1^{er} - LES PERSONNELS ET L'ACTION SOCIALE

1-1. Les effectifs

S'agissant des effectifs, le projet de budget 2009 prévoit 69.169 ETPT (Effectifs Temps Plein Travaillé) et une masse salariale de 3,3 milliard, avec 1400 suppressions d'emplois, comme en 2008, en proclamant ces réductions « soutenables »... Si vous voulez dire « durable », nous refusons avec détermination ce dogme de la régression permanente, justifiée par aucune réflexion sérieuse sur les besoins et les missions.

Par ailleurs, le PLF sur le site de l'Assemblée Nationale indique le non remplacement de 2 départs à la retraite sur 3 au MEEDDAT et au MAP, qu'en est-il Monsieur le Ministre ?

12.251 ETPT émargent au budget annexe de l'aviation civile (BCEA) avec un milliard d'€ en dépenses de personnel sur un total 1,9 milliard d'€ 19.615 ETPT émargent aux budgets des établissements publics « opérateurs ».

La masse salariale de 3,3 milliard d'€ comporte 31,6 millions de mesures statutaires, catégorielles ou de revalorisations indemnitaires qui traduiraient « la reconnaissance professionnelle des personnels ». Rapportée aux 70.000 agents du ministère, **cette revalorisation 2009 représente environ 3,5 € par mois par agent : la CGT considère que le prix de cette « reconnaissance » constitue un mépris des personnels, qui s'ajoute à l'évolution nulle en 2008, c'est à dire zéro, des taux moyens de régimes indemnitaires.**

Nous refusons votre logique d'intéressement par l'individualisation des rémunérations selon mérite et performance ; nous contestons ce principe de concurrence entre les personnels.

Quant à la prime de restructuration des services, projet pour lequel nous avons eu une réunion de travail le 24 septembre dernier et à l'ordre du jour de ce CTPM, le fil Info du 29 septembre nous l'annonce à 1000 € au delà de 20 minutes d'allongement de trajet.

Nous vous rappelons que nous demandons comme pratiqué au ministère des Finances depuis fin 2005 : 2100 € pour allongement inférieur à 20 minutes, 6300 € supérieur à 20 minutes ou 20 kilomètres et 10 800 € au delà de cet allongement quotidien en prenant en compte le nombre d'enfants à charge des agents. A la justice, un arrêté signé en juillet sur les restructurations des services judiciaires prévoit 10 ou 15 000 € à la première tranche, selon les cas.

Des redéploiements d'effectifs au titre des politiques Grenelle sont annoncés : 1450 sur trois ans, dont 423 en 2009. **Ces redéploiements interviennent dans le cadre d'une baisse généralisée d'effectifs.** Nous soulignons que pour le bon exercice de toutes les missions pérennes de notre ministère, ces redéploiements « s'ajoutent » aux suppressions. Car selon vos orientations, quelles missions de services publics doivent être abandonnées ? Officiellement, l'ingénierie publique au service des collectivités territoriales d'une certaine taille, selon les précisions en cours au sein d'un groupe de travail sur ce thème avec les organisations syndicales. Où sont passés les besoins d'une ingénierie publique experte du développement durable, lorsque la première décision est de supprimer des milliers d'emplois ?

Ainsi les redéploiements « Grenelle » jusqu'en 2011, sont inférieurs de moitié aux suppressions d'emplois en 2008 et 2009, voire quatre ou cinq fois inférieurs si le gouvernement s'obstine sur cette pente idéologique du moins d'Etat pour les trois ans qui viennent.

Les chantiers bâtiment, transports et énergie selon les axes du développement durable sont présentés au Grenelle 3 avec l'enjeu de la création de 500 000 emplois d'ici 2020. **Nous le souhaitons avec les enjeux de formation et de qualification professionnelle qui leur sont liés.**

Mais la réalité pour le moment, c'est que vous supprimez 4200 emplois publics, en affaiblissant la couverture territoriale de nos services publics et le renouvellement générationnel. La réalité, c'est de débloquer en une journée 3 milliard d'€ pour renflouer une banque au nom de la confiance dans le marché !

C'est aussi l'augmentation des exonérations fiscales et des cotisations sociales aux entreprises, pour plus de 33 milliard d'€ aussi inefficaces pour l'emploi que pour le financement de notre protection sociale, comme l'a dénoncé la Cour des Comptes. La réalité, c'est aussi la taxation des cotisations mutualistes, que la MGET dénonce avec la CGT et d'autres syndicats.

Rappelons également que 5000 ETPT relèvent d'une « action miroir », correspondant aux personnels mis à disposition des collectivités territoriales pour permettre l'exercice du droit d'option entre les deux fonctions publiques. Ces effectifs assurent l'exécution des missions transférées aux collectivités locales en application de la loi de 2004 : ils ne correspondent pas aux effectifs remplissant les missions de notre ministère.

1-2. A quelles missions ou services affecter ces 423 effectifs redéployés ?

200 renforts de l'inspection des installations classés ont été annoncés pour 4 ans jusqu'en 2012, avec 60 en 2009, mais sans création d'emplois. Les annonces post-accident AZF de Toulouse en 2001, prévoyaient après arbitrage 400 renforts sur 4 ans, la moitié par création : cette décision n'a été suivie d'effet que pour un

peu plus de la moitié. **L'annonce 2009 ne vise donc qu'à tenter de combler les retards pris ces dernières années pour respecter des engagements antérieurs.**

Les 335 emplois supplémentaires créés au titre du Grenelle le sont uniquement dans les établissements publics et sur 3 ans, dont 115 dans les parcs nationaux et 55 à l'ADEME. Rappelons ici, par comparaison, que le **budget 2008 a autorisé la création de 283 ETPT en une année** dans les établissements publics de la sphère écologie, dont 134 dans les parcs nationaux, 77 à l'ONEMA, 36 à l'INERIS. **La comparaison est cruelle.**

5 créations, les seuls au budget 2009 du Ministère mais sur le programme 181 «prévention des risques», sont prévues à l'Autorité de Sûreté Nucléaire: **comparaison édifiante encore avec les 20 créations à l'Agence Sécurité Nucléaire (ASN) du budget 2008.**

Monsieur le Ministre, la sûreté nucléaire et la radioprotection n'exigent-elles pas un effort soutenu de recrutement ?

1-3. Des crédits d'Action Sociale nettement insuffisants

Les 16,5 millions d'€ de crédit d'action sociale comporte une augmentation justifiée de 6% pour le soutien aux offres concernant les enfants du personnel. Les efforts pour la restauration collective, avec le développement du bio et de la qualité à prix accessibles nous semblent encore très insuffisants.

Nous demandons des moyens à la hauteur des enjeux de l'action sociale pour le travail des nouveaux CCAS et CLAS et rappelons l'exigence d'harmonisation des prestations sociales entre agents du MEEDDAT.

2°/ - LES RESSOURCES BUDGETAIRES ET EXTRA BUDGETAIRES DU MINISTERE ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS : UN DESEQUILIBRE PREOCCUPANT

2-1. Débat nécessaire pour des bonus/malus et taxation CO2 juste et efficace

Un débat est nécessaire sur l'extension du bonus-malus, la taxation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et les permis négociables CO2. Les polémiques gouvernementales patronales et au sein de l'UMP sur l'extension du bonus-malus et sur la taxation du CO2 et des gaz à effet de serre ont marqué le mois de septembre.

Pour dénoncer ces projets Laurence PARISOT, patronne du MEDEF, a fait dans la nuance en pointant le 16 septembre « le retour à l'économie administrée et une France qui reste la patrie de la nostalgie du communisme ».

Vous avez déclaré le 18 septembre, Monsieur le Ministre, « vouloir associer les experts syndicaux et patronaux à la révolution écologique » : la CGT vous encourage à le faire et pas seulement à le dire ; par exemple en commençant par saisir pour avis le Conseil Economique et Social (CES) sur le PLF Grenelle 3, du projet de loi Grenelle 2, comme vous l'avez fait pour le Grenelle 1. Mais ici encore l'Elysée a arbitré en imposant le silence, pour reparler en 2009 de la taxe CO2 et de l'extension du bonus-malus. Les commentaires d'Eric WOERTH le 21 septembre, le prouvent : « le Président a tranché en faveur du Grenelle de l'environnement dans un cadre précis donc tout va très bien, fin de la polémique ».

Cette caricature de communication, sans débat, nous éloigne beaucoup de la gouvernance à cinq de la révolution écologique. C'était sans doute avant la conversion du Président au besoin de régulation d'Etat et d'Europe lors du discours de Toulon, sonnante le glas de la dérégulation libérale. La ville de Toulon entrerait elle à nouveau dans l'histoire, après le sabordage de la flotte qui aurait été utile à la France libre ?

2-2. Quelles sources de financement ?

Que ce soit pour le financement du Grenelle de 2009 à 2011 ou pour le budget du Ministère et de ses établissements publics, les ressources budgétaires ne progressent pas et reculent dans certains cas; alors que les ressources extrabudgétaires des taxes affectées existantes ou nouvelles sont en progression.

Le déséquilibre est préoccupant pour plusieurs raisons.

Les ressources budgétaires correspondent à un financement par la fiscalité générale de l'Etat, qui comporte une part d'impôts progressifs et non proportionnels. C'est-à-dire une composante de justice sociale tenant compte des bénéfices des sociétés, des patrimoines et revenus des contribuables, comme du quotient familial. Diminuer la part des ressources budgétaires constitue une aggravation des inégalités sociales. Les ressources des taxes affectées à l'ADEME ou à l'AFTIF ne présentent pas la visibilité des crédits budgétaires, même soumis à des régulations ou à des gels.

La grande majorité de ces taxes est directement ou indirectement acquittée par les ménages sur leur consommation. L'efficacité écologique des « signaux-prix » ainsi envoyés est loin d'être avérée.

Ainsi l'ONEMA est financé par 108 millions d'€ payés à 90% par les ménages et à 10% par les industriels et agriculteurs, par le biais des redevances Agences de l'Eau. Les crédits de l'Etat à l'ONEMA et pour la politique de l'eau s'écroulent.

Ainsi l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF) ne bénéficiera plus du retour de cession des autoroutes, on ne vend qu'une fois, mais des produits attendus du projet de taxe poids lourd à partir de 2011 et des redevances autoroutières : la subvention budgétaire accordée à l'agence en 2009 pour 1,2 milliard d'€ pourrait ne pas être pérenne.

Ainsi encore l'augmentation du Fonds Barnier pour financer la politique de prévention et de lutte contre les inondations et les risques naturels, provient d'un financement sur les primes d'assurances et non sur les bénéfices des sociétés d'assurance.

Ainsi enfin la hausse des crédits de l'ADEME ne provient pas de dotations de l'Etat mais de la hausse de la Taxe Général des Activités Polluantes (TGAP) et de l'affectation des produits de celle-ci à l'Agence.

2-3. La création d'un pôle financier public

Face à la crise du système financier et à la fragilisation des banques, la CGT propose **la création d'un pôle financier public** qui doit permettre de mobiliser les ressources nécessaires par la mise en réseau des institutions financières et bancaires. Les partenariats publics privés sont dans la logique de satisfaire des contraintes financières et de rendement élevé pour les actionnaires et sont très onéreux pour les dépenses publiques et/ou les usagers.

Nous revendiquons des solutions de financements publics à la hauteur des besoins, que seule une politique publique peut engager durablement ; il faut également une volonté politique forte pour conforter et mettre en place des pôles publics de l'énergie et des transports.

3°/ - DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

3-1. Les transports alternatifs à la route

L'ensemble des besoins de développement des infrastructures de transports tous modes confondus est à considérer : les engagements de l'Etat pris au Grenelle indiquent plus de 4 Mds € pour les transports urbains des villes de province, plus de 17 Mds € pour les LGV et également plusieurs milliard d'€ de dépenses à engager pour les voies fluviales dont le canal Seine Nord, sans oublier la régénération du réseau ferroviaire pour plus de 800 millions d'€ par an.

On en est très loin ; l'AFITF n'est abondée que de 900 millions par les ressources fiscales affectées. La contribution de 1,2 Md € du budget 2009 ne couvre que très partiellement les projets en cours et à fortiori les besoins; **nous constatons que sans débat le Gouvernement opère le tri sélectif des projets qu'il cofinancerait en retardant d'autant le développement des modes de transports alternatifs à la route, efficaces écologiquement et socialement.**

3-2. Les transports collectifs urbains

Pour les Transports en Commun en Site Propre (TSCP- métro-tramway-tramtrain-bus) urbains, près de 900 millions d'€ d'engagements annoncés sur 3 ans sur le budget de l'AFITF et 2,5 milliard en 1^{ère} phase au titre du Grenelle 1.

Concernant le projet Métrophérique ou Arc Express de la RATP prévu au SDRIF, les déclarations de **M. BLANC** sont étonnantes :

- Il déclare à l'Assemblée Nationale le jeudi 25 septembre, « **ce projet aurait été très bien il y a 15 ans** ».
- Puis le lendemain 26 septembre au Conseil Général des Hauts de Seine, il reprend « **C'est un beau projet qui a les faveurs de beaucoup. Pour l'instant je ne suis ni pour ni contre** ».
- Enfin il annonce... **un nouveau schéma de transport en 2009 en ignorant les compétences du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), ainsi que le blocage du SDRIF, voté par la Région la semaine dernière, par refus de le transmettre au Conseil d'Etat.**

Ces démarches partisans heurtent les républicains. Sachant que l'Etat ne versera pas 1 centime pour l'extension du tramway dans les quartiers de l'Est et du Nord Parisien, alors qu'il a contribué au quart des dépenses du premier tronçon Sud. **La seule question qui vaille est : quel niveau de contribution de l'Etat pour le projet Métrophérique ou Arc Express ?**

3-3. Le Transport Aérien

Au sein de la DGAC, des réductions budgétaires sont imposées dans tous les services. Par ailleurs la DGAC s'arc-boute dans le gaspillage des ressources dans un projet de transfert de l'approche des avions d'Orly à Roissy en 2012 pour le ramener à Orly/Athis-Mons en 2015 dans le cadre du projet OPERA.

En effet, l'approche commune Orly/Roissy n'apporte aucune amélioration et la DGAC devrait plutôt consacrer ses ressources financières et humaines directement au projet OPERA regroupant les approches avec le centre de contrôle.

Seul ce projet, soutenu par tous, permet la poursuite de relèvement des altitudes d'approches pour réduire les nuisances sonores et permet les descentes lisses appelées aussi « green tracks » pour réduire la consommation des avions au bénéfice des compagnies aériennes et de l'écologie.

4°/ - VILLE ET LOGEMENT

4-1. Des crédits modestes

Les **crédits de notre ministère hors agences, demeurent modestes : 21,4 millions d'€ en CP au programme urbanisme** pour les Opérations d'intérêt National de la région parisienne, pour EUROMED à Marseille, la revitalisation urbaine de Saint-Étienne et la Plaine du Var.

Nos services de la DDE à la DGAL dépendent et mettent en œuvre des crédits et dispositifs inscrits à la mission Ville et Logement.

La réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSUCS), prévue au projet de loi de finances de loi 2009 en faisant disparaître le logement social des 4 critères actuels de répartition, réduirait le nombre de communes éligibles. Selon les projections de 150 villes dont 80 en Ile de France verraient leurs dotations réduites de moitié dès 2009 et totalement en 2010. **Cela est inacceptable de réduire ainsi les dotations dues à ces quartiers populaires.**

Plus généralement le budget de la mission Ville et Logement devrait baisser de 10% entre 2009 et 2011 passant de 8,14 à 7,33 milliard d'€ Et ce désengagement de l'Etat s'accompagne des menaces sur la capacité des ressources du livret A, désormais banalisé, et de la Caisse des Dépôts à financer la construction et la réhabilitation du logement social, notamment celle liée aux travaux d'isolation énergétique du parc ancien.

L'annonce élyséenne d'hier prévoyant d'utiliser les ressources du livret A pour financer le crédit aux entreprises renforce ses dangers. A cet égard les 2 milliard injectés par la Caisse des Dépôts et le milliard injecté par l'Etat pour renflouer la banque Dexia, interrogent les salariés de ces entreprises.

En effet Dexia, ancien Crédit Local de France, morceau de la Caisse des Dépôts, filialisé, privatisé et marié avec le Crédit Communal de Belgique et introduit en bourse, bénéficie d'une seconde injection de capitaux publics pour sauver son cours en bourse. **N'est-ce pas 3 milliard qui vont faire défaut à la Caisse des Dépôts et à l'Etat pour financer les constructions et réhabilitations des logements sociaux ?**

4-2. Nouvelles attaques sur le Logement Social

Enfin le projet de loi sur le logement qui sera présenté le 14 octobre au Sénat, comporte plusieurs régressions : la hausse des surloyers, la baisse du plafond de ressource d'accès au logement social intermédiaire, une nouvelle attaque contre la loi SRU (Solidarité et Renouvellement urbain) avec l'inclusion dans le taux obligatoire de 20% de logements sociaux des programmes d'accession à la propriété.

Ici encore les annonces faites hier de relever les plafonds des ressources des prêts à l'accession à la propriété et de consacrer 3 ou 4 milliard d'€ à l'achat de programme privés de 30 000 logements neufs précipitent le recul des efforts pour le logement locatif social.

La confiscation par le gouvernement des ressources du 1% logement, aujourd'hui à moins de 0,4 est également à l'ordre du jour : **la CGT rappelle que cette participation des employeurs à l'effort de construction représente un salaire différé pour les salariés actifs et retraités et leurs familles sous le contrôle des partenaires sociaux.**

Nous refusons que le gouvernement puisse s'emparer du produit de ces cotisations pour compenser son désengagement du logement social ! L'effort budgétaire de l'Etat en soutien aux propriétaires privés bailleurs par le biais des aides fiscales, est déjà supérieur à celui consenti pour le logement social locatif. **Cet écart va encore s'aggraver si nous vous laissons faire.** Et ce alors que les derniers chiffres de mises en chantier pour le premier semestre 2008 sont mauvais et que chacun comprend que ceux du second semestre seront catastrophiques. 1,2 millions de ménages sont demandeurs de logement social !

Au vu de la **crise financière**, alors même que plusieurs milliers d'accédants sont sur le point d'être en rupture de paiement de leurs crédits et en particulier des prêts relais, le budget de l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) doivent apporter des solutions de financement public du logement pour répondre à la crise et aux exigences sociales.

Dans notre propre ministère, nous n'avons entendu aucune annonce 2009 pour le financement complémentaire d'un meilleur accès au logement social des agents, en dépit de nos alertes et demandes sur l'écart croissant entre les besoins et les offres compte tenu de la faiblesse du pouvoir d'achat de la grande majorité d'entre nous.

5°/ - LES SERVICES

5-1. Des engagements non tenus

Dans le contexte de la mobilisation des personnels de mars dernier, vous avez pris des engagements auprès de notre fédération sur le maillage du territoire par les missions et les services déconcentrés de notre ministère.

Les arbitrages et circulaires de juillet 2008, dans la succession des comités RGPP Elyséens, mettent en cause ces engagements. La communication et le fait accompli remplacent la concertation. Nos collègues, dans les DDE et leurs agences territoriales, dans les DDA et DSV, dans les DIR, dans les DRE, DIREN et DRIRE, dans les DRAM et services affaires maritimes, sont méprisés, inquiets et mécontents. Les préfets et les préfigureurs convoquent les syndicats, mais ne les entendent pas. C'est la marche forcée et la régation d'une organisation basée sur les besoins des usagers.

Par ailleurs, la nécessité de respect et d'amélioration des milieux naturels, la concertation avec les Elus locaux et les personnels, n'est pris en compte pour déterminer les organisations et les moyens optimums pour assurer nos missions.

Ca suffit ! Le désordre organisé de schémas variables au gré des rapports de force entre préfets et préfigurateurs des services déconcentrés, qui ne sont aucunement justifiés par la spécificité des besoins des territoires concernés.

Les personnels et les usagers en ont assez de l'habillage des décisions « d'en haut », consistant à subir le diktat des réductions et à trouver des redéploiements « en bas » pour faire plus et mieux avec moins. Le tout sans visibilité pluriannuelle lorsqu'il s'agit de besoins d'effectifs supplémentaires.

La mise en place des DREAL, des DDEA, des DDT, des mutualisations présentées comme une opportunité de redéploiement vers d'autres missions, **mais au final c'est moins de service public pour les usagers**.

Elles se font au pas de charge par les préfigurateurs et les préfets compte tenu du calendrier imposé. Le dialogue social, la concertation avec les représentants des personnels sont réduites à des réunions d'information ; les remarques et les avis des organisations syndicales ne sont pas ou peu pris en compte ; les personnels et leurs représentants n'acceptent cette mascarade.

De plus, la CGT remarque une incohérence totale entre les organigrammes proposés par les différents responsables ; **la CGT exige un cadrage national tant sur les organigrammes, les missions que sur les garanties pour les personnels : alignement par le haut des rémunérations, des régimes indemnitaires, des régimes RTT, de l'action sociale, etc.**

Nous vous demandons impérativement de soumettre à une vraie concertation les projets de budget en moyens et en effectifs des DREAL et des DDEA avec des besoins pluriannuels.

5-2. Les Directions d'Administration Centrales

Dans les directions de l'administration centrale, les personnels vivent mal la réorganisation, beaucoup sont déstabilisés avec la perte du sens de leur travail et de sa finalité. Des besoins de formations sont insatisfaits. Les personnels ont à faire face aux urgences, certains sont mis sur la touche, cette situation a souvent des conséquences sur leurs santé allant jusqu'à la dépression nerveuse. L'importance de la liste des postes vacants notamment en catégorie A est une illustration de la déstabilisation des services avec le risque de perte de savoir faire et l'abandon de missions. Faute de transparence dans la diffusion des contenus des postes, des agents ont fait fausse route dans leur choix, **la CGT exige que ces agents puissent se réorienter dans leurs intérêts mais aussi dans ceux des services.**

5-3. Les D.I.R.

Dans les DIR, les réorganisations se poursuivent avec la suppression de lieu de travail et de services en exemple la DIRIF

Les règlements intérieurs imposés ne respectent pas l'instruction ministérielle du 21 juillet 2001 sur l'ARTT et les garanties minimales sur les temps de repos.

La volonté des directions d'imposer le travail atypique même s'il n'est pas justifié, et toujours au plus bas coût en méprisant les dispositifs de rémunération en vigueur. **Nous vous demandons de faire aboutir le cadrage national en cours de discussion pour les DIR.**

De plus, contrairement aux engagements pris lors de la constitution des DIR, **la privatisation de tronçon du réseau routier national non concédé se poursuit ; par exemple, la concession du tronçon de la RN 205 à LE FAYET en Haute Savoie est inscrite dans le projet de loi relatif « à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et guidés et portant diverses dispositions relatives aux transports ».**

5-4. Le Réseau Scientifique et Technique

Le RST est un élément structurant du MEEDDAT reconnu tant en interne qu'en externe. Il ne doit pas être une variable d'ajustement dans un cadre budgétaire contraint ce qui aurait pour effet de mettre en grande difficulté le RST.

De même, la CGT s'oppose à la délocalisation du SETRA qui remet en cause la constitution du pôle scientifique de Marne la Vallée.

5-5. Les Délocalisations

D'ores et déjà, nous dénonçons les projets de délocalisation de la statistique publique à Metz pour 2011 ainsi que celui de l'ENIM à la Rochelle.

5-6. Les dossiers en cours

Sur le dossier des Parcs et des OPA, **la CGT exige des solutions qui pérennisent les missions, la capacité des outils, les emplois avec des conditions statutaires satisfaisantes.**

Les dossiers statutaires, catégoriels et indemnitaires sont en panne depuis plus d'un an, nous demandons leur réouverture très rapidement, tels que ceux des ouvriers professionnels, la revalorisation des contractuels des Etablissements Publics de la sphère Ecologie en référence aux nouveaux statuts des personnels des agences de l'eau, le statut des personnels d'exploitation, etc.

Le dossier sur la pénibilité doit déboucher rapidement par une reconnaissance au travers de la bonification à 25% du service actif.

6°/ - LE SECTEUR MARITIME EN RADE

Nous ne retrouvons pas dans le budget 2009 la traduction de votre ambition maritime affichée au printemps dernier. Qu'il s'agisse de l'organisation de l'administration du secteur en lien avec la circulaire du Premier Ministre du 7 juillet ou que l'on observe les quelques bribes d'action analysées, force est de reconnaître la marginalisation du pilier mer et l'atomisation de ses composantes. Une fois encore, pour satisfaire quelques intérêts partisans, l'occasion a été manquée de donner enfin à l'administration de la mer les moyens de se restructurer, de gagner en cohérence et en lisibilité pour lui permettre de se défendre.

Comment ne pas s'inquiéter, alors que les obligations internationales en terme de contrôle des navires ont quadruplé dans le cadre du Memorandum de Paris, qu'aucun moyen financier et humain ne soient alloués en conséquence. En cas de carence pour cause d'économies de bout de chandelle, **c'est le contribuable qui règlera les substantielles amendes communautaires pour non respect des obligations.**

Les exigences croissantes du MAP en terme de contrôle des pêches ou de gestion des cultures marines et des élevages marins, ne sont traduites d'aucun abondement budgétaire ni d'aucune adéquation des effectifs.

L'exercice se résume à une pression grandissante sur les quelques centaines d'agents des Affaires Maritimes contraints par un budget constant, des effectifs en berne et un coût d'exploitation qui explose. **La surcharge de travail devient critique et la dégradation des conditions d'exercice sont désormais insupportables.**

Les conflits ponctuels d'intérêts entre différents opérateurs sont préjudiciables aux objectifs de la sécurité maritime française.

Le « Brustel » navire battant pavillon cambodgien a été bloqué, il y a quelques jours, pour défaillances graves et multiples par les Inspecteurs du Centre de Sécurité de La Rochelle. Le Secrétaire d'Etat aux Transports, en visite sur les lieux, a été « pris en main » par le commandant du port tandis que les inspecteurs ont été maintenus à l'écart. Au mépris des règles élémentaires de sécurité et en infraction à la réglementation, des réparations de fortune ne respectant pas les règles de l'Art ont été opérées pour rendre au navire une allure convenable et résoudre ses problèmes de gîte. Cette décision dangereuse pour le navire et l'équipage aurait été prise pour débarrasser l'autorité portuaire de ce navire « ventouse ».

Pour la traque des navires poubelles, la CGT privilégie les enjeux de sécurité et de protection durable de l'environnement, aux impératifs économiques immédiats.

Le seul effort consenti sur 2009 – 2011 pour le plan de modernisation des CROSS est bien insuffisant au regard de l'urgence.

La situation de souffrance des agents est grande, les agents n'ont plus les moyens d'exercer leurs missions, nous vous demandons la mise en œuvre rapide des engagements pris par votre DRH.



**PROJET DE BUDGET 2009 :
DE NOUVEAUX RECVLS POUR LE PLUS GRAND NOMBRE**

C'est vendredi 26 septembre au matin que le projet de loi de finances pour 2009 a été rendu public. Face à la crise financière que nous connaissons, beaucoup d'éditorialistes ont titré sur « *le retour de l'Etat* ». Rien n'est plus faux.

La vérité, c'est que Nicolas SARKOZY et son Gouvernement entendent faire payer au plus grand nombre, la course effrénée aux profits d'une minorité et les catastrophes qu'elle provoque.

Remis en cause les dizaines de milliards d'euros d'exonérations de cotisations et de cadeaux fiscaux aux entreprises ? Point du tout. Corrigées les niches fiscales qui permettent aux 100.000 contribuables les plus riches de se voir accorder de quelque 60 milliards d'euros de ristournes d'impôts ? Pas le moins du monde. Supprimé le plafond fiscal à 50 % qui permet aux plus fortunés de l'être encore davantage ? Surtout pas...

En revanche, les moyens de l'intervention publique solidaire, celle qui bénéficie au plus grand nombre, sont de nouveau réduits de manière drastique. Pour ne s'en tenir qu'à quelques exemples, en prenant en compte l'inflation prévisible, les crédits de la politique de la ville et du logement reculeront d'au moins 9 %, ceux du travail et de l'emploi de 7 %, ceux de la politique des territoires de près de 12 % !

Et que dire de la confirmation des suppressions massives d'emplois – 30.600 – qui, en s'ajoutant à celles déjà intervenues ces dernières années, vont altérer gravement la qualité du service public rendu et détériorer les conditions de travail des agents.

Le projet de budget 2009 confirme et amplifie des choix et des orientations tournant le dos à l'intérêt général et aux besoins de la population.

Avec les personnels et les citoyens, l'UGFF – CGT prendra toutes les initiatives pour que d'autres choix soient mis en œuvre.

Montreuil, le 29 septembre 2008



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu du bureau de la Commission Nationale de Formation Professionnelles (CNFP) du 19 septembre 2008

Ordre du jour : Le répertoire des métiers du ministère (RME)

Présents pour l'administration : Mme Le Guern, Mme Mouchard, Mme Gautier, Mme Gonday, Mme Can Der Hasselt de la direction des Ressources Humaines, Mme Aupierre et M. Melchior, des CIFP, Mme Ferreol de la DSCR

Présent pour le CGT : Gilles Brochard et Philippe Garcia

CFDT : 1

UNSA : 1

Mme Mouchard a ouvert la séance en indiquant que le RME aurait dû être déjà validé. Néanmoins, l'objectif de l'administration est d'avoir une version validée dans les 6 mois, qui intégrera les remarques du CGPC/IGE, des organisations syndicales et les éléments de la famille énergie (métier des ex-DRIRE).

M. Dat réclame sa validation en CNFP.

Mme Le Guern confirme cette validation au cours de la CNFP de décembre. Par ailleurs, elle indique que compte tenu des travaux en cours une CNFP en janvier sera sans doute nécessaire.

Mme Gautier présente les principales caractéristiques du RME :

Le RME s'articule avec le Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat. (RIME), pour permettre la fluidité entre administrations. Il reprend la terminologie « d'emplois-types » de ce RIME, regroupés en famille (proximité des emplois-types), Il est actuellement composé de 21 familles et 240 emplois-types.

Le RME intègre uniquement l'ex écologie et l'ex équipement.

C'est un outil pour aider les agents (valorisations des métiers et des agents).

Le RME a une dimension « prospective » (métiers émergents, en déclin ...).

C'est un outil destiné aux managers : recrutement, fiches de poste, formation, évaluation

Le RME servira de nomenclature à REUSSIT (le logiciel GRH du ministère).

La CGT (déclaration ci-jointe) insiste sur l'impact du RME et de la gestion des ressources humaine vis-à-vis de la rémunération des agents. La CGT défend le statut des fonctionnaires et leurs rémunérations via les grilles et s'oppose à la contractualisation entre l'agent et l'administration dans le cadre de parcours professionnel de fait moins en moins choisis. Par ailleurs, elle insiste sur la formation des responsables et des agents, afin d'appréhender ces nouveaux modes de gestion.

Mme Le Guern note que cette intervention déborde le cadre de la réunion et affirme que l'administration ouvrira le dialogue sur l'ensemble de ces sujets. Elle constate qu'il y a des divergences sur le fond, mais pas sur la méthode.

M. Dat pense que le RME est un outil qui devra vivre après l'acceptation par tous. Il s'interroge sur cet aspect. Il fait remarquer que certaines fiches sont incomplètes ce qui rend les fiches très inégales. Il suggère une double entrée par la compétence et la fonction et non seulement par la compétence. Il propose une gestion informatisée vue la taille du document (500 pages).

M. Lebreton remarque un travail inégal selon les directions d'administration centrale. Sur le fond il partage le point de vue de l'inspection générale. Il souligne que dans certaines fiches, la fonction existe déjà. Il s'interroge sur la connexion avec le RIME et l'évolution du RME selon celles des métiers. Il pense que certains petits services ont besoin de polyvalence (exercice de plusieurs métiers simultanément). En outre, il pourrait y avoir une focalisation sur les métiers à enjeux (par exemple dans le domaine du développement durable).

Mme Mouchard souhaite la participation des syndicats pour faire vivre et homogénéiser le RME.

M. Dat dénonce la remise en cause de la compétence technique qui garantissait une forte capacité d'adaptation.

La CGT pense que le RME n'est pas un outil technique, mais politique. Elle pressent que les postes seront bientôt cotés et donneront lieu à des contractualisations entre l'agent et l'administration. En outre, elle s'interroge sur le passage d'une famille à une autre dans la mesure où il y aura des proximités entre emplois-types.

Mme Mouchard explique qu'il n'y aura aucune restriction.

M. Dat pense que ce sont les plates-formes Gueparh qui animeront l'ensemble. Il faudra donc être vigilant vis-à-vis de ces plates-formes.

Mme Le Guern annonce qu'il y aura une concertation sur ces plates-formes qui deviendront des Centres de Valorisation de Ressources Humaines (CVRH). Ce sont les CIFP qui deviendront des CVRH, avec une structure juridique qui est à l'étude.

M. Melchior indique que sans attendre le RME qui devient très urgent, régionalement, il y a des actions comme la reconversion des agents travaillant dans l'Ingénierie Publique. Par ailleurs, il demande que le RME soit informatisé pour être utilisable. Enfin, il souhaite que pour l'encadrement l'administration tranche entre posture professionnelle et compétence technique (cf rapport de l'Inspection Générale).

M. Aupierre explique avoir les mêmes préoccupations en ce qui concerne l'IP et l'Ingénierie d'Appui Territoriale. Elle souligne qu'il n'y a jamais eu d'outil aussi structuré que le RME.

Déclaration CGT
REPertoire MINISTERIEL

Réunion du 19 septembre 2008

Nous tenons à souligner le travail important qui a été accompli. Néanmoins il semblerait que toutes les DAC n'aient pas été jusqu'au terme de la démarche.

Sur le fond, ce document appelle de nombreuses interrogations :

Quelle intégration des évolutions du ministère dans sa composante MEEDDAT ? Quid des emplois types pour les agents des services relevant de l'agriculture, des DRIRE ?

Cette déclinaison du RIME ne peut pas être étudiée sans faire de corrélation avec une politique de GRH, de GPRH, de formation tout au long de la vie, de rémunérations, le rôle des CAP, CCP, CAD... Nous souhaitons que ces points s'inscrivent dans un dialogue social permettant une approche collective.

Nous notons également que ce document devrait permettre aux services de rédiger des fiches de postes cohérentes avec le RIME. Toutefois, nous nous interrogeons dans un premier temps sur les contrats bilatéraux (agents/ Chef de service). Qu'induisent ces documents ? Dans un second temps est-ce que le RM n'arrivera pas tardivement dans les services ?

Sur la forme il apparaît que toutes les rubriques ne sont pas renseignées : absence de correspondances RIME, de définition d'emplois type...les expressions employées ne sont pas toujours « concrètes », confusion : savoir faire/savoir faire relationnel et savoir être, voire absence des ressources, le groupe cible des macros grades est très large (pouvant aller du A+ au B+, ou de A à C).

Il semble que les fiches emplois type concernant les agents hygiène et sécurité ou inspecteurs des permis de conduire ne tiennent ni compte des évolutions en cours (réforme du permis de conduire), ni de la vraie spécificité de l'ergonomie des postes de travail (par ex).

Pour nous ce document est la première phase de la mise en œuvre d'une gestion individualisée.

Cela induit une politique de résultats en lien avec la mise en œuvre de la LOLF, de gestion individualisée des carrières, de modifications des recrutements, d'une nouvelle conception du parcours professionnel (beaucoup plus encadré, et moins choisi par l'agent), de règles de mobilité nouvelles et contraignantes (quel rôle des CAP ?), de contractualisation entre l'agent et l'employeur sur les conditions d'exercice et de durée de tenue d'un poste. Tout ceci a pour conséquence une remise en cause des statuts de la FP, de la rémunération et des régimes indemnitaires.

L'agent pourrait être amené à négocier son salaire avec son CS. Cette gestion très encadrée et très individualisée nécessitera en ce qui nous concerne l'obtention de nouvelles garanties collectives pour l'ensemble des personnels. A cet égard nous demandons l'ouverture d'un dialogue social approfondi sur :

- l'évaluation (qui, comment, quand et quelle formation des évaluateurs ?)
- l'appropriation de l'approche compétence par les services – quelle démarche, quelle définition commune et partagée de la compétence.

Aujourd'hui le constat que nous pouvons réaliser conduit à la désintégration des repères statutaires (catégories A, B, C) qui correspondent à des qualifications (formations initiales)

Conscient que cette politique se met en œuvre dans les services nous nous interrogeons sur son efficacité, son développement (formation, recrutements...) et son mode d'évaluation ? Quelle sera la politique financière et quelle rémunération (salaire et primes) pour les agents.

Merci de nous apporter des réponses.



**Intervention de Jean Marie RECH
au nom de la Fédération
au Congrès du S.N.O.P.A.- C.G.T
Cap d'Agde – 29 septembre au 3 octobre 2018**

Bonjour à toutes et à tous,

Cher(e)s camarade(s),

Il y a deux ans exactement, se tenait le 13^{ème} congrès de notre fédération C.G.T. de l'Équipement. Aujourd'hui nous sommes, vous êtes présents, vous les délégués au 32^{ème} Congrès de votre S.N. O.P.A. C.G.T., congrès qui se déroule à une période de charnière pour l'air des parcs et des futurs P.T.S. D'ailleurs vous devez entériner le projet de modification statutaire pour intégrer cette nouvelle donne. La pertinence et l'efficacité de votre démarche syndicale sont validées dans la vie, dans vos luttes. Vous avez toutes les raisons d'en être fiers. Rien ne pourra ternir ce qui restera une belle page écrite par votre S.N. ; dans un contexte difficile.

En effet, il y a un peu plus d'un an, SARKOZY candidat avait tout promis : du travail pour tous, de bons salaires, plus de démocratie, plus d'efficacité des politiques publiques, permettre à chaque Français d'être propriétaire de son logement, garantir la réussite de toutes et tous à l'école et un meilleur pouvoir d'achat pour les Français....

Hier les promesses n'ont pas manqué. La réalité est aujourd'hui tout autre. Celles et ceux qui ont la chance de posséder de la fortune ont été « vernis ». Pour les autres se sont les miettes, même si la mesure de financement du R.S.A. peut sembler... une avancée sociale !!! « Je ne serais pas de ceux qui s'enthousiasme devant cette mesure ».

Ce qui ne peut faire oublier la hausse du pétrole, de la crise des subprims. aux U.S.A., de l'écart grandissant entre le Dollar et l'Euro... tous les ingrédients sont réunis pour un nouvel épisode de récession et de régression.

On n'en sortira pas sans courage politique. Il faut s'attaquer durablement à la domination des marchés, répartir différemment les richesses produites. Mais les seules mesures économiques ne suffiront pas. Il faut aussi donner d'autres pouvoirs aux salariés. Il faut permettre à ceux-ci d'intervenir, d'exercer leur contrôle. Hors, avec SARKOZY c'est plutôt une nouvelle étape de monarchisation qui a été franchie.

Le syndicalisme Français est placé devant d'importantes responsabilités, pour rassembler et construire le rapport de force et réaliser une grande riposte sociale et politique.

Le gouvernement FILLON fait preuve, dans son action, d'une grande constance : désengager l'Etat, quitte à limiter par la même occasion la réponse aux besoins des populations et à favoriser un accroissement des inégalités. Volonté persistante de transférer au secteur privé la production et la gestion de biens et services assurés jusqu'ici par des opérateurs publics. La multiplication programmée des contrats de partenariat public – privé est l'exemple le plus parlant du parti pro-gouvernemental. Un tel redéploiement de l'Etat au profit des intérêts privés nourrit la dérive vers la financiarisation.

Dans le même temps, les mobilisations interviennent pour rejeter les politiques de la droite. Ces actions s'immiscent dans un contexte international dominé par le refus du tout libéralisme. Dans cet esprit est prévue une grande journée le 7 octobre pour un travail décent à l'appel de Confédération syndicale internationale.

Les 54 % du NON au Traité de Constitution Européenne du peuple Irlandais signent une nouvelle victoire populaire contre l'élites qui veulent coûte que coûte nous imposer leur loi.

Ceci doit renforcer l'idée du besoin de la C.G.T. de proposer des solutions lisibles, accessibles et qui permettent de débloquent la situation sociale de notre pays.

La Confédération, l'Union Inter-fédérale des Transports, l'Ugict, l'UGFF, la Fédération et ses syndicats nationaux s'y emploient. Apprécier le travail réalisé par votre syndicat national depuis trois ans.

Le scrutin du 26 juin pour la représentativité au C.T.P.M., doit nous donner des raisons de confiance. Nous sommes, vous êtes la 1^{ère} organisation dans le nouveau périmètre du MEEDDAT ;

La C.G.T. et la fédération proposent :

- de favoriser les emplois durables, stables et bien rémunérés,
- de s'appuyer sur de puissants services publics,
- de renforcer la puissance publique,
- de combattre l'agression contre les 35 H,
- d'augmenter les salaires, les allocations, les minimas sociaux et les pensions de retraite, l'action sociale de haut niveau, etc...

De l'argent il y en a puisque Sarkozy vient de débloquent plusieurs milliards pour sauver une banque Belge.

De nombreux défis sont à relever, il y a un immense travail à faire, mais il faut aussi reconnaître que nous n'avons pas l'outil syndical C.G.T. suffisamment puissant pour qu'on attende de nous sur chaque sujet des résultats positifs. L'une des conditions de l'efficacité et sur laquelle les salariés du MEEDDAT peuvent directement agir, c'est celle qui concerne le poids du syndicat, pour se faire entendre, pour participer à la démarche collective. Il ne suffit pas d'avoir de bonnes propositions ou des contres propositions pertinentes, de bons négociateurs pour être entendu. La question du rapport de forces est pour nous cruciale.

Alors ayons confiance. Ayons confiance en notre force et celle des salariés de notre Ministère. Ayons confiance dans notre fédération avec l'ensemble de ses composantes. Nous n'avons plus le temps pour les hésitations.

Bougeons et avançons tous ensemble pour un outil syndical proche, solidaire, et efficace.
Vive le 32^{ème} congrès de votre Syndicat National des O.P.A. C.G.T.
Vive la C.G.T.

Lors de ce congrès une nouvelle direction du syndicat national OPA a été élue.

Le Secrétariat élu :

Secrétaire général : Charles BREUIL

Secrétaires généraux adjoints : Daniel BRO et Maurice BARLA

Secrétaires : Nivano FIOROT et François-Bernard LOUET

Lors de ce congrès Patrick FABRE a souhaité passer la main.



**SYNDICAT NATIONAL CGT
DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS DE L'EQUIPEMENT**

263, rue de Paris
Case 543 93515 – MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.48.18.82.85 Fax : 01.48.51.60.31 @mail : snopa@cgt.fr Internet : www.snopacgt.com

Motion

Adressée au Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Monsieur le Ministre

Les représentants des ouvriers des Parcs et Ateliers du syndicat CGT du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire se sont réunis en congrès du 29 septembre au 3 octobre au Cap d'Agde (34).

Le 14 novembre, plus de 2 000 OPA sont venus à Paris exiger un avenir pour leurs services.

Ce sujet fut au centre des débats de ce 32^{ème} congrès. Tous les OPA ont en mémoire les engagements que vous avez formulés le 6 décembre 2007 et que vous avez confirmés lors du CTPM du 7 décembre 2007.

Œuvrer pour le transfert global des parcs vers les collectivités, pour un statut commun Etat collectivités, avec le maintien des garanties pour les personnels furent vos propos.

Les délégués CGT représentants les OPA des sections des départements et services demandent le respect de vos engagements.

Tout ceci ne pourra se faire que par une loi qui réponde aux exigences sur :

- la globalité du transfert de leur outil de travail lorsque celui-ci est prévu vers les collectivités.
- le maintien des effectifs pour pouvoir assurer toutes les missions en toute sécurité
- la possibilité de conserver toutes ces missions par un conventionnement pérenne avec l'Etat et les communes
- le maintien de l'ensemble des garanties statutaires
- l'application de ces garanties aux nouveaux embauchés,
- Un avenir pérenne pour tous les services qu'ils soient à l'Etat ou dans les collectivités.
- Des mesures salariales immédiates.

Pour l'heure, il est inadmissible et nous n'accepterons pas de maintenir des OPA sur une grille de salaire où les deux premiers niveaux sont rémunérés au SMIC.

Notre grille salariale ne correspond plus aux exigences de nos métiers et à nos qualifications.

L'absence de mesures catégorielles depuis plusieurs années ne fait qu'amplifier ce phénomène.

Cela nécessite des mesures urgentes pour palier à cet état de fait.

Les OPA demandent l'application immédiate des propositions faites par notre administration et des négociations dans le cadre du projet de décret statutaire. Nous considérons ces propositions comme un seuil minimum pour répondre à la perte de pouvoir d'achat de notre catégorie.

Les OPA vont se réunir dans leurs services. Ils sont dans l'attente de mesures concrètes de votre part.

Vous connaissez, Monsieur le Ministre, toute la détermination des Ouvriers des Parcs et Ateliers qui sont prêts à rentrer dans l'action pour obtenir ces revendications légitimes.

MOTION ADOPTEE PAR LE CONGRES DU SNOPE CGT

Le Cap d'Agde, le 2 octobre 2008

4ème Congrès de l'OFICT Equipement-Environnement

mardi 14 et mercredi 15 octobre

Complexe CGT - Montreuil

salle 3 noyau B - RCB

DEROULEMENT DU CONGRES

mardi 14 octobre		mercredi 15 octobre	
horaires		horaires	
8h30	accueil des congressistes <i>café, remise des dossiers...</i>	8h30	accueil des congressistes <i>café</i>
9h15	Rapport d'introduction	8h45	Intervention de Jean-Luc TOMAS, chercheur au CNAM, sur le thème : " le travail des cadres : une activité empêchée par ses dilemmes et contradictions ?", suivie d'un débat
9h45	discussion générale	10h45	pause
12h00	REPAS	11h00	intervention invité
13h15	discussion ciblée autour de nos axes revendicatifs	11h15	discussion sur l'activité et l'outil spécifique
15h15	intervention invité	12h30	REPAS
15h30	pause	13h45	Discussion sur nos axes de travail pour le mandat 2008 - 2011
15h45	table ronde sur le thème "quelles politiques publiques à l'heure du développement durable ? L'implication des Ingénieurs, Cadres et technicien-ne-s ?" <i>avec la participation d'un représentant de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un élu ou d'une association et d'un syndicaliste</i>	15h15	discussion et vote d'une résolution du congrès
18h15	pot	16h00	Election de la CE
			pause
		16h15	résultats du vote et conclusions
		16h30	réunion de la CE pour l'élection du secrétariat
		17h00	fin des travaux



Déclaration commune MGET, FEETS FO et FNEE CGT

Le gouvernement a présenté, le 29 juillet, un nouveau plan censé « équilibrer durablement l'Assurance Maladie et garantir une bonne couverture de nos dépenses de soins ».

Ce plan, sous une présentation subtile, contient tous les ingrédients de la privatisation de l'Assurance Maladie obligatoire.

Dans un premier temps, la ministre de la Santé avait, en avril, lancé un ballon d'essai en annonçant le transfert possible des dépenses d'optique et dentaire sur les complémentaires santé.

Puis, fin juin, le directeur général de l'Assurance Maladie proposait de ne plus rembourser à 100 % les médicaments à vignette bleue prescrits dans le cadre des Affections de Longue Durée (ALD).

Dans les deux cas, le gouvernement a présenté ces mesures comme neutres pour les assurés sociaux, alors que ces transferts de dépenses impliquaient obligatoirement une hausse des tarifs des complémentaires santé. De plus, et la question est essentielle, le gouvernement passait sous silence les conséquences insupportables pour les assurés sociaux n'ayant pas souscrit un contrat complémentaire santé (14 % de la population en 2006).

Le protocole signé entre les ministres de la Santé et du Budget apporte un début de réponse à cette situation, la surtaxe sur les complémentaires santé de 1 milliard d'euros devant permettre « notamment de dégager des moyens pour faciliter l'accès à la complémentaire santé des Français les plus modestes ».

Avec ce dispositif, c'est la mise en place du deuxième niveau obligatoire préconisé dans le rapport Chadelat, deuxième niveau qui ouvre la voie à des transferts massifs de l'Assurance Maladie obligatoire (AMO) vers les complémentaires santé, dont les assurances privées.

Devant le tollé provoqué par les annonces de déremboursement de l'Assurance Maladie, le gouvernement a dû changer son fusil d'épaule et vise à travers ce « nouveau partenariat » à associer les complémentaires santé à la prise en relais de ce désengagement de l'AMO.

Il prévoit qu' « un partenariat sera mis en place entre l'Assurance Maladie et la Mutualité », « afin d'assurer une prise en charge continue et de meilleure qualité des patients atteints de maladies chroniques » donc des assurés sociaux pris en charge à 100 % pour leur ALD pour lesquels les complémentaires santé n'interviennent donc pas dans le remboursement.

Pour quelles raisons les complémentaires santé, qui ne sont pas toutes des mutuelles à but non lucratif, mais comprennent aussi les compagnies d'assurances, deviendraient elles des partenaires de la Sécurité Sociale, notamment à travers la gestion de prestations qu'elles ne remboursent pas ? Si ce n'est pour préparer les transferts de remboursement de l'Assurance Maladie vers les organismes complémentaires privés.

Les Fédérations FO, CGT et la MGET, comme en 1995 contre le plan Juppé, réaffirment leur opposition à toute remise en cause du monopole de la Sécurité Sociale comme régime obligatoire, seule à pouvoir assurer la solidarité devant la maladie, avec une contribution financière assise sur les revenus. En cherchant à généraliser une couverture complémentaire à tous les français pour la rendre obligatoire, c'est la privatisation de la Sécurité Sociale que recherche le gouvernement.

Le gouvernement s'attaque ainsi à nos outils de solidarité et met en œuvre une politique ultra libérale exprimée par le journal « Valeurs actuelles » du 7/08/08 : « Plutôt que de taxer les mutuelles parce qu'elles ne prennent pas en charge la longue maladie, il paraîtrait plus raisonnable de les autoriser à proposer à leurs clients une couverture globale de leur risque santé. Dans ce cas, elles percevraient les cotisations des assurés. Cette mise en concurrence de la Sécurité Sociale avec des organismes privés, soigneusement régulée par l'Etat, serait sans doute seule à même d'inciter tout le monde à améliorer sa gestion. »

La MGET, les Fédérations CGT et FO estiment que tout pas vers la privatisation de l'Assurance Maladie ne peut que conduire à la disparition des mutuelles et à la mainmise totale des assurances privées sur le marché de la santé à l'heure où les mêmes redoutent la faillite due à leur implication dans la crise financière.

Elles décident d'alerter leurs adhérents et militants respectifs, de faire connaître leur position dans leurs champs respectifs, mutualiste et syndical.

Paris, le 25 septembre 2008

*Le Président Général de la
Mutuelle Générale de
l'Équipement et des
Territoires (MGET),*

Hubert Borderie

*Le Secrétaire Général de la
Fédération CGT de l'Équipement et
de l'Environnement (FNEE CGT),*

Jean Marie Rech

*Le Secrétaire Général de la
Fédération Force Ouvrière de
l'Équipement, de l'Environnement, des
Transports et des Services (FEETS-FO),*

Jean Hédou



Montreuil, le 25 septembre 2008

COMMUNIQUE

Réforme de l'IRCANTEC : passage en force du gouvernement

Baisse programmée de 20 à 28 % des pensions

Malgré l'opposition des représentants de la majorité des salariés cotisants à l'IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques) – CGT, FSU, FO – le gouvernement a décidé d'imposer, avec l'assentiment des autres organisations syndicales, une réforme qui entérine à la fois une baisse de près de 30 % à terme des futures pensions et une augmentation des cotisations. Le décret et l'arrêté concrétisant ces reculs viennent d'être publiés (JO du 24 septembre).

Alors que les études réalisées par la Caisse des Dépôts et Consignation, gestionnaire du régime, démontrent qu'il est possible de maintenir le niveau des pensions en augmentant progressivement et modérément les taux de cotisation, le gouvernement a fait le choix d'une baisse programmée pour pousser ceux qui le pourront vers des retraites par capitalisation proposées par les assurances. Les résultats actuels de la bourse montrent bien que cette solution ne se fera qu'au profit des banques et assurances qui engrangent les profits mais font payer les déficits par les États, c'est-à-dire par les impôts des contribuables.

Cette « réforme » de l'IRCANTEC s'inscrit dans la même logique libérale qui prévaut depuis 15 ans en matière de retraites : faire payer davantage les actifs tout en diminuant les droits des pensionnés ! Logique accompagnée par certaines organisations syndicales.

La CGT s'oppose à cette orientation et à ce nouveau recul. Elle prendra, dans l'unité la plus large possible, toutes les initiatives nécessaires pour empêcher cette régression et conquérir les nouveaux droits dont les agents non titulaires –et les fonctionnaires– ont besoin.



Le gouvernement veut faire des économies sur le dos des retraités de l'Outre Mer

En raison du coût de la vie nettement supérieur Outre Mer, les fonctionnaires qui y sont en activité perçoivent une indemnité compensatrice en sus de leur traitement. Il n'en est pas de même lorsqu'ils deviennent retraités. Seuls les fonctionnaires retraités de l'Etat résidant à La Réunion, St Pierre et Miquelon, Mayotte, en Nouvelle Calédonie et Polynésie perçoivent une Indemnité Temporaire de Retraite (ITR) en complément de leur retraite de base.

Sous prétexte de corriger certains « excès » mis en avant dans la presse, en particulier dans les territoires du Pacifique, le gouvernement s'apprête à supprimer cette indemnité à l'issue d'une période transitoire étalée jusqu'en 2029.

Le ministre chargé de l'Outre Mer a beau prendre une posture de justicier en invoquant la nécessité des supprimer certains « effets d'aubaine », la réalité est bien qu'à terme la suppression est radicale et non pas ciblée sur les « excès ». Son objectif est très clair : réaliser des économies budgétaires le plus rapidement possible et continuer à affaiblir les droits de tous les pensionnés.

La CGT a exprimé sa position et ses propositions, tant sur ce dossier lui-même que sur les éléments de contexte qui doivent être pris en compte.

1 – Avant d'envisager la suppression de l'ITR, il est indispensable de mettre préalablement au point un mécanisme de remplacement adapté et d'un niveau suffisant puisque, M Jégo le reconnaît lui-même, il faut compenser la cherté de la vie Outre Mer, aussi bien pour les retraités que pour les salariés actifs.

2 – Ce mécanisme nouveau doit être appliqué non seulement aux fonctionnaires retraités de l'Etat dans quelques départements et territoires, mais étendu à tous les agents publics (Etat, territoriaux, hospitaliers titulaires et non titulaires) et à tous les

départements aujourd'hui exclus (Antilles et Guyane).

3 – Il doit reposer sur un objectif de niveau de pouvoir d'achat lié à la résidence. Il ne peut en aucun cas être du type épargne salariale et fonds de pension comme le laissent penser les premières ébauches de solution de remplacement évoquées par les services du ministère.

En outre, cette pseudo solution est sans aucun rapport avec la réalité du coût de la vie supporté par les retraités sur leur lieu de résidence.

Les arguments mensongers du gouvernement ne sauraient faire illusion. Si sa politique visait à mettre fin aux privilèges des plus fortunés, il conduirait globalement une politique fiscale à l'exact opposé de celle qu'il met en œuvre.

La CGT s'oppose tant aux objectifs qu'aux modalités avancés par le Ministre. Elle exige des négociations impliquant également la participation des organisations locales des territoires concernés. Elle considère que les véritables réformes porteuses de progrès pour tous – et en particulier, pour les populations des DOM et des TOM, demeurent à construire.

Montreuil, le 25 septembre 2008

Délocalisation

Les statisticiens unis contre leur transfert

Quelques 700 agents de la statistique publique (Insee, Dares, Drees, etc) ont interrompu jeudi la présentation à la presse du point de conjoncture de l'Insee à Malakoff (Hauts-de-Seine), avant de manifester dans les rues de la ville contre la menace de leur délocalisation. Ils dénoncent un projet gouvernemental de délocalisation de 1.500 emplois publics, dont environ un millier d'agents de la statistique publique, à Metz (Moselle), pour créer un "Pôle national de la statistique publique" à l'horizon 2011 destiné à "compenser" le départ de plusieurs unités de l'armée.

Les manifestants ont aussi dénoncé les "dérèglements" qu'entraînerait une délocalisation dans la vie personnelle des agents, d'autant que "la mesure est prévue dans un laps de temps très court".

La statistique publique subit déjà les réductions d'effectifs dans la Fonction publique, ont-ils souligné.

"Si on veut maintenir la qualité, les coûts de fonctionnement vont être énormes, car il faudra souvent faire revenir les agents sur Paris", a déclaré un salarié.

Les syndicats s'inquiètent aussi du sort des agents qui refuseront d'être délocalisés car, "avec la loi sur la mobilité dans la fonction publique, le refus de trois emplois publics pourra entraîner une mise en disponibilité, autrement dit plus de poste et plus de salaire".

Une intersyndicale de la statistique publique (rassemblant une vingtaine de syndicats) a d'ores et déjà prévu une journée de grève, avec manifestation, le 21 octobre.

Vendredi 3 octobre 2008



Trajet domicile-travail

Un pas en avant, mais le gouvernement ne peut s'en tenir là

La CGT a pris connaissance des dispositions législatives sur le financement par l'employeur du coût du trajet domicile travail. Ces dispositions, intégrées dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale (PLFSS) 2009, modifient en conséquence le code du travail.

Sous réserve que le parlement ne le modifie, le texte est conforme à l'issue de la table ronde qui s'est tenue à Matignon le 18 septembre. La prise en charge des titres de transport collectifs sera bien rendue obligatoire, un décret en fixera le niveau à 50%.

La prise en charge de l'usage contraint de la voiture reste malheureusement facultative, contrairement à la demande de la CGT. En revanche, le texte incorpore cet aspect dans la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO). Même s'il est regrettable d'en rester à un dispositif facultatif, cela ouvre un espace d'intervention et de mobilisation des salariés dans leur entreprise pour rendre effective la mesure.

Les parlementaires seraient d'ailleurs bien inspirés de faire évoluer le texte dans l'intérêt des salariés, ils peuvent rendre la disposition obligatoire.

La CGT rappelle son opposition au dégrèvement pour l'usage de la voiture à hauteur de 200€ sur les cotisations sociales des employeurs. Cela revient à ce que ce soit les caisses maladie et retraite, l'argent des salariés, qui participent au financement à hauteur de ces 200€

Cette disposition inégalitaire, risque d'ailleurs de pousser les employeurs à laisser se développer l'usage automobile au détriment du développement des transports collectifs et de l'organisation des plans de déplacement d'entreprise. C'est un contre sens !

Par ailleurs, dans la Table Ronde du 18 septembre, la CGT avait formulé la demande d'engager un processus de travail pour construire une cohérence entre l'évolution nécessaire du système de transport et la prise en charge plus large du coût domicile travail. Matignon aurait alors déclaré retenir l'idée.

La CGT va donc interpeller le 1er Ministre pour que rapidement soient examinées les modalités de mise en œuvre de ce dispositif avec les partenaires sociaux.

Un pas vient d'être franchi en faveur de cette revendication, la CGT s'inscrit dans la perspective de conquérir la satisfaction pour tous les salariés, dans une égalité de traitement et avec des règles de financement solidaires qui reposent effectivement sur l'employeur. Le Gouvernement ne peut s'en tenir là.

Jeudi 2 octobre 2008